

ADDITIF AUX CONCLUSIONS & AVIS
ENQUÊTE PUBLIQUE n°E18000126/30
P.L.U - Zonage d'assainissement
15 Novembre-15 Décembre
2018
Commune de Crespian

oooooooooooo

Durant cette enquête, j'ai relevé des avis contrastés, argumentés, dont certains ont été pris en considération par Mr le Maire, en réponse, conformément à la réglementation, du PVS.

Trois procédures auprès du T.A à l'encontre du projet P.L.U. sont en cours, cinq conseillers municipaux sur onze, m'ont fait part de leurs remarques à l'occasion de cette enquête, dont deux relativement bien argumentées(Mrs D.Bros & A.Jung), les propositions des, requérants, les avis des P.P.A., ainsi que les réponses de Mr le Maire à mes questions, m'ont amené après l'en avoir avisé, ainsi que le T.A., à reporter le délai de remise de mes avis & conclusions de 15 jours (30/01/2019 au lieu du 15/01/2019).

J'attire tout d'abord, l'attention de Mr le Maire de Crespian sur les points suivants, dont il devrait tenir compte :

- la clarification du Règlement sur les dispositions applicables au secteur Ub et sous secteurs Uba à Uba0 repris dans le P.V de synthèse.
- le raccordement de la zone Uba0 à l'assainissement collectif.
- la question de l'aménagement ou de développement des bâtiments de service public (mairie, école) inadaptés à la future croissance de population, ainsi que le développement viaire de la périphérie des zones 2 AU1 & 2 AU2.
- des demandes de Mme Cuozzo, Puis-Caillard, Mrs Camus, Baffie, ainsi que les questions posées par Mrs D.Bros & A.Jung.
- des P.P.A. : DDTM & Département du Gard, qui ont exprimé des souhaits d'intégration de leurs remarques dans le P.L.U.. ainsi que des questions restées sans réponse en particulier l'Habitat et Logement, l'activité agricole entre autre.

En conclusion,

Je donne un **AVIS FAVORABLE** à la demande présentée par Monsieur le Maire de Crespian, pour le Zonage d'Assainissement.

Je donne un **AVIS FAVORABLE** au projet P.L.U., **avec les réserves suivantes** :

- 1- La réintégration des parcelles A 717 & A 586 dans la zone constructible Uba0, conformément à la demande de Mme Désormeaux et de l'avis de T.A de Nîmes,
- 2- La réintégration dans son intégralité de la parcelle 694 dans la zone Ub selon les arguments présentés par Mme David-Tracaz,
- 3- L'intégration de la parcelle B 955 de Mme Gueidan en zone Ub,
- 4- Restituer à la parcelle 716 des époux Blatchley, son intégralité constructible,

Je précise que les dispositions prises pour les parcelles citées ci-dessus s'appuient sur les préconisations du S.C.O.T Sud Gard pour la diminution de la consommation d'espace ainsi que la préservation des terres agricoles.

Les parcelles dont il est question, constituent des dents creuses, leur positionnement, leur environnement ne contribueront pas aux souhaits du S.C.O.T Sud Gard, et resteront en l'état.

Aucun des propriétaires concernés, ne souhaitent qu'elles soient exploitées, leur enclavement rentre tout à fait dans l'avis de la C.D.P.E.N.A.F., que je vous renouvelle ci-dessous :

« La commission conseille notamment d'être attentif aux enclaves agricoles dans le tissu urbain qui sont susceptibles de générer des nuisances de part leur activité. »

En conséquence ces réintégrations, ne bouleverseront pas les objectifs du projet P.L.U.

5- Concernant la ST.EP :

La capacité actuelle estimée dans le Mémoire du Zonage d'Assainissement des Eaux Usées était de 300 E.H. en 2015.

Le recensement de 2013 est de 365 habitants, aujourd'hui c'est 431 habitants que la mairie déclare.

La ST.EP est basée sur un système de traitement par filtres plantées de roseaux nécessitant l'apport d'effluents réguliers proportionnellement à la capacité de réception et du dimensionnement de celle-ci.

En période creuse la charge reçue est de 35%, elle atteint sa capacité d'accueil maximale sur la quasi totalité des paramètres en période estivale, ceci étant du à la fréquentation du camping du Mas de Reilhe.

Les prévisions démographiques sont :

2020 = 405 h

2035 = 477 h

La population estimée par le projet P.L.U. prévoit dans les zones 2AU1 & 2AU2 , 122 habitants ,à laquelle s'ajoutera les occupants des parcelles sises dans le projet et pas encore urbanisées, ainsi que dans un temps futur les raccordements de la zone Uba0. On peut donc estimer la population théorique à l'horizon 2035 à 553 habitants. Les prévisions 2035, soit 477 habitants, sont largement dépassées.

Les travaux d'aménagement dans le secteur « Coeur de Village » ont déjà commencé. L'agrandissement de la STEP, est toujours au point mort, toujours dans l'attente de financement, (demande commencée en 2016).

C'est pourtant la priorité afin de pouvoir raccorder les zones 2AU1 & 2AU2 sur une STEP dont les capacités doivent être en compatibilité avec les nouvelles données.

C'est pour ces raisons qu'il faut d'abord assurer le financement de l'agrandissement de celle-ci avant tout nouveaux raccordements ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Il conviendrait donc de ré-arrêter la processus afin de dégager la priorité d'aménagement de la STEP, de clarifier l'évolution démographique, avant la mise en œuvre de l'urbanisation décidée par le projet de P.L.U.

(Si les réserves ne sont pas toutes acceptées, l'avis du C.E sera considéré comme défavorable)

Robert HIEBLER
Commissaire Enquêteur
Nîmes le 12/02/2019

